

CAGP 2025

MARS 2025



PROPOSITION DU CANADA RELATIVE À LA VERSION ÉLECTRONIQUE DU MANUEL NOTIFICATION

Proposition visant à rendre le manuel sur la Convention notification plus accessible

I. Introduction

- 1 Le Canada propose que la version numérique du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification* soit disponible gratuitement sur le site Web de la HCCH afin d'améliorer l'accès à la justice et promouvoir l'interprétation et l'application uniformes de la Convention Notification.
- 2 Le Bureau Permanent vend les versions papier et numérique de la quatrième édition du Manuel sur son site web au prix de 165 € HT chacune. Avec la publication prochaine de la cinquième édition du Manuel, le moment est opportun pour le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) d'examiner la proposition du Canada.

II. Considérations

A. Importance et utilité du manuel

- 3 Lors de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, qui s'est tenue du 2 au 5 juillet 2024, la CS s'est félicitée des versions révisées des Manuels Notification et Preuves, préparées par le Bureau Permanent et examinées par les Groupes de travail et a reconnu l'importance et l'utilité de ces Manuels¹.

B. Faible taux de vente du manuel

- 4 Le Canada reconnaît l'importance et la valeur pratique du Manuel Notification et est préoccupé par le fait que le Bureau Permanent ne vend en moyenne que 76 Manuels par an (versions papier et numérique)². Étant donné qu'il y a 84 États contractants à la Convention, on aurait pu s'attendre à un nombre beaucoup plus élevé de ventes. Le faible nombre de ventes par rapport au nombre d'États contractants et au nombre de demandes de notification formulées par an (plus de 40 000)³ suggèrent que le prix du Manuel empêche les utilisateurs et utilisatrices de la Convention d'y accéder. Il serait intéressant de connaître la répartition géographique des acheteurs et acheteuses mais malheureusement, le Bureau Permanent n'a pas été en mesure de fournir ces données.

C. Interprétation et application uniformes de la Convention

- 5 Il est dans l'intérêt de la HCCH d'offrir le Manuel numérique gratuitement, car un meilleur accès au Manuel contribuerait à améliorer l'interprétation et l'application uniformes de la Convention. Cela est tout à fait conforme à l'objectif déclaré de la HCCH, tel qu'énoncé à l'article 1 de son statut, c'est-à-dire de travailler à l'unification progressive des règles de droit international privé.
- 6 Offrir le Manuel numérique gratuitement serait également conforme à l'approche adoptée pour la plupart des autres publications de la HCCH et par ses organisations sœurs, la

¹ C&R n° 130 de la CS 2024.

² Selon les données obtenues auprès du Bureau Permanent, un total de 683 Manuels (versions papier et numérique) ont été vendus entre janvier 2016 et décembre 2024. Cela équivaut à des ventes annuelles moyennes de 76 Manuels.

³ Voir Prél. Doc. n° 2 REV de juin 2024 présenté à la CS de 2024.

CNUDCI et UNIDROIT, qui proposent des publications numériques en ligne gratuitement pour aider à promouvoir l'interprétation et l'application uniformes de leurs instruments.

D. Accès à la justice

- 7 Au cours des discussions précédentes sur la question de l'accès gratuit au Manuel numérique, les partisans et partisans de la vente des versions papier et numérique de la publication ont exprimé l'avis que la HCCH ne devrait pas subventionner les cabinets d'avocats et d'avocates impliqués dans des litiges de grande valeur en leur offrant le Manuel numérique gratuitement.
- 8 D'après l'expérience du Canada, de nombreuses affaires nécessitant une notification à l'étranger ne concernent pas des litiges de grande valeur, mais plutôt des questions de droit de la famille. Dans ces cas, les praticiens et praticiennes du droit n'achètent peut-être pas le Manuel parce qu'ils et elles ne sont pas en mesure d'en répercuter le coût sur leurs clients et clientes, qui disposent souvent de fonds limités. Malheureusement, le manque d'accès à l'information précieuse contenue dans le Manuel a des effets coûteux en aval lorsqu'il y a un litige sur l'application de la Convention. L'accès gratuit au Manuel numérique contribuerait à promouvoir l'accès à la justice pour ceux et celles qui ont des ressources limitées et pourrait aussi réduire les litiges coûteux.
- 9 Très peu de praticiens indépendants, praticiennes indépendantes, de bibliothèques de droit et de particuliers intéressés par la Convention achètent le Manuel : selon le Bureau Permanent, 70 % des acheteurs et acheteuses du Manuel sont des professionnels, tels que des cabinets d'avocats et d'avocates et des entreprises.
- 10 Le Canada reconnaît que le Manuel numérique est mis gratuitement à la disposition des responsables gouvernementaux par la HCCH ; toutefois, cela n'est pas suffisant pour assurer l'accès à la justice, car au Canada et dans un certain nombre d'autres États contractants, les membres de la profession juridique qui travaillent dans le secteur privé agissent comme autorités expéditrices pour les demandes de notification et ils ne reçoivent pas la copie gratuite. On estime que plus de 40 000 demandes de notification sont envoyées chaque année par les autorités expéditrices. Avec une moyenne de seulement 76 manuels vendus par an, il est évident que presque aucune autorité expéditrice n'achète le Manuel.

E. Le Manuel numérique est traité différemment des autres publications numériques de la HCCH

- 11 Il convient également de noter que d'autres publications de la HCCH spécifiquement destinées aux professionnels et professionnelles du droit du secteur privé, telles que l'*Outil l'intention des praticiens – Reconnaissance et exécution transfrontalières des accords conclus en matière familiale impliquant des enfants*, sont disponibles gratuitement sous format numérique. De nombreuses publications gratuites de la HCCH reconnaissent en fait dans leur introduction qu'elles s'adressent à une variété d'utilisateurs et utilisatrices des Conventions de la HCCH, y compris les praticiens et praticiennes. Les mêmes considérations s'appliquent au Manuel Notification et il n'y a aucune justification apparente à son traitement différent.

F. Faible impact de la gratuité du manuel numérique sur le budget de la HCCH

- 12 Certains membres de la HCCH ont exprimé des inquiétudes quant au fait que la gratuité du Manuel numérique pourrait entraîner une perte de revenus pour la HCCH. À notre avis, cette perte potentielle de revenus serait négligeable et serait largement compensée par les nombreux avantages offerts par la gratuité du Manuel numérique. La quatrième édition a été publiée en 2016 et, selon les données fournies par le Bureau Permanent, les revenus des

ventes du Manuel numérique de janvier 2016 à décembre 2024 étaient de 39 990,00 € avec 362 Manuels numériques vendus⁴. Cela représente un chiffre d'affaires annuel moyen de 4 433,33 €, soit 40 Manuels numériques vendus par an. Le Projet de budget 1 de la HCCH prévoit des dépenses de 5 562 200,00 € pour l'exercice 2025-2026. Un chiffre d'affaires de 4 433,33 € généré par les ventes du Manuel numérique au cours de l'exercice 2025-2026 couvrirait 0,071 % de ces dépenses.

- 13 Offrir le Manuel numérique gratuitement n'entraînerait pas nécessairement une perte de revenus. Cela pourrait même entraîner une augmentation des ventes de la version papier, car les utilisateurs et utilisatrices ayant consulté le Manuel numérique auraient la possibilité de prendre une décision éclairée avant d'acheter la version papier.

G. Faire face à d'éventuelles pertes de revenus

- 14 Un certain nombre de solutions sont disponibles pour pallier toute perte des revenus qui auraient pu être générés par la vente du Manuel numérique.
- 15 Au cours de discussions antérieures sur le Manuel, le Secrétaire général a déclaré que certains des acheteurs et acheteuses du Manuel avaient déclaré qu'ils et elles auraient été prêts à payer plus que le prix de vente de 165 euros. Une option qui vaut la peine d'être envisagée serait donc d'augmenter le prix de la version papier du Manuel pour qu'il corresponde au prix que les acheteurs et acheteuses sont prêts à payer.
- 16 Une autre solution possible serait d'augmenter proportionnellement la valeur de chacune des 640,5 unités budgétaires de la HCCH pour couvrir la perte annuelle de recettes estimée à 4 433,33 €. Pour y parvenir, il suffirait d'augmenter la valeur de chaque unité de 6,92 €. Cela représente une augmentation de 0,09 % par unité sur la base de la valeur unitaire actuelle de 7 690,27 €, ce qui est bien inférieur à l'augmentation de 9,3 % par unité demandée par le Bureau Permanent pour l'exercice 2025-2026 dans le Projet de budget 1. Du point de vue du Canada, même avec notre politique de croissance nominale zéro, l'amélioration de l'accès à la publication justifierait amplement une augmentation de 0,09 % par unité.
- 17 Une autre option encore serait que le Bureau Permanent réalise des économies dans ses dépenses, par exemple en réduisant ses missions à l'étranger (prévues à 72 000,00 € pour l'exercice 2025-2026 dans le Projet de budget 1).

III. Note sur le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves

- 18 La proposition du Canada au CAGP n'inclut pas la mise en ligne gratuite du Manuel numérique pour la Convention Preuves, car le Canada n'est pas partie à cette convention et n'est donc pas au courant des problèmes d'accès à ce manuel. Toutefois, le Canada ne s'opposerait pas à une proposition d'un État contractant à la Convention Preuves visant à rendre le Manuel numérique pour cette convention disponible gratuitement si les États contractants le jugeaient souhaitable.
- 19 Selon les données fournies par le Bureau Permanent, les revenus de la vente des Manuels numériques pour la Convention Preuves de janvier 2016 à décembre 2024 étaient de 25 185,00 € avec 229 Manuels numériques vendus⁵. Cela représente un chiffre d'affaires

⁴ Selon les données obtenues auprès du Bureau Permanent, le chiffre d'affaires de la vente de la version papier du Manuel Notification de janvier 2016 à décembre 2024 s'est élevé à 52 008 € avec 321 unités vendues ou une moyenne de 36 unités vendues par an.

⁵ Selon les données obtenues auprès du Bureau Permanent, les revenus provenant des ventes de la version papier du Manuel Preuves de janvier 2016 à décembre 2024 étaient de 36 960,00 € avec 248 unités vendues ou une moyenne de 26 unités vendues par an.

annuel moyen de 2 798,33 €, soit 25 Manuels numériques vendus par an. Le Projet de budget 1 prévoit des dépenses de 5 562 200,00 € pour l'exercice 2025-2026. Un chiffre d'affaires de 2 798,33 € généré par le Manuel numérique au cours de l'exercice 2025-2026 couvrirait 0,05 % de ces dépenses.

IV. Proposition pour le CAGP

20 À la lumière de ce qui précède, le Canada soumet la proposition suivante à l'examen du CAGP :

- Le CAGP reconnaît l'importance et la valeur pratique du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification* et reconnaît qu'il est dans l'intérêt supérieur de la HCCH et de ses membres que le Manuel soit plus facilement accessible.
- Le CAGP convient que la version numérique complète de la cinquième édition du Manuel Notification sera disponible gratuitement sur le site Web de la HCCH.